Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260625-2026_09_07-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Date de la convocation :
18 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**10**
Votants	**10**

Secrétaire de séance :
M. Alan LE ROUX

Le **jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Riwanon LABASQUE, Mme Bronwenn PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ : M. René LERAY (pouvoir à Mme Marie-Hélène BERNARD).

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_09_07
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DIWAN DE BOURBRIAC ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

Mme la maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école Diwan de Bourbriac. Cette demande concerne la scolarisation d'un enfant pour l'année 2024-2025.

Mme la Maire précise que la commune avait versé la somme de 530,00 € pour l'année scolaire 2023-2024, et pour un élève également.

Mme la Maire invite Mme Bronwenn PINSCHOF à ne pas prendre part à la délibération car étant concernée et propose au conseil municipal de délibérer.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260625-2026_09_07-DE

APPROUVE le versement d'une participation aux frais de fonctionnement de l'école Diwan de Bourbriac.

FIXE le montant de la participation à 530,00 €

Le secrétaire de séance,
M. Alan LE ROUX
Conseiller municipal

La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire

